

Compte rendu de la séance du jeudi 14 décembre 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Régis LE FLOHIC

Ordre du jour:

- Adressage : travail sur les dénominations des voies (remontées des habitants)
- Compte rendu réunion avec le SIVTA
- SISPEC (Syndicats des eaux) compte rendu réunion d'information des élus
- Délibération subvention cuve le Soulier budget 2018
- Mur aire de stationnement
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Création de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (DE 2017 70)

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'assemblée délibérante du Syndicat de rivière Chassezac dont la commune est membre, a approuvé le 6 juin 2017, les statuts du nouvel établissement territorial du Bassin versant de l'Ardèche (EPTB Ardèche), issu de la fusion au 1er janvier 2018 du Syndicat Mixte Ardèche Claire, du Syndicat des rivières Beaume et Drobie et du Syndicat de rivière Chassezac, conformément à l'article L 5212-27 du CGCT.

A l'issue de cette délibération, les communes membres et les communautés de communes composant le futur EPTB Ardèche ont été consultées par les Syndicats de Rivière.

Parallèlement, le Préfet a notifié l'arrêté inter préfectoral du 3 octobre 2017 relatif au périmètre du futur EPTB sur lesquels les communes concernées doivent donner leur avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur la fusion au 1er janvier 2018 des trois syndicats, Ardèche Claire, Beaume-Drobie et Chassezac,

EMET un avis favorable concernant l'arrêté inter préfectoral du 3 octobre 2017 relatif au périmètre et aux statuts du futur Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB Ardèche).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents et représentés.

Adressage

Suite à la réunion avec les habitants, la question s'est posée de la dénomination route ou chemin. Le conseil a convenu qu'une voie qui est une impasse s'appellerait plutôt un chemin, et une voie qui débouche sur d'autres voies serait plutôt une route. Sauf les voies qui mènent à un chef lieu qui seraient plutôt des routes. La validation définitive du travail sur l'adressage aura lieu au prochain conseil municipal, car une réunion préparatoire pour reprendre toutes les voies s'avère nécessaire.

Il y a un cas particulier à la Croix de Comte. 3 voies avaient été envisagées pour desservir toutes les maisons. Vu les contestations arrivées en mairie, nous avons envoyé un courrier à tous les habitants de ce hameau pour qu'ils expriment leurs points de vue.

Il s'est avéré qu'aucun ne souhaitait avoir un adressage qui pénétrerait dans le hameau.

Il y aura donc une seule adresse pour la Croix de Comte. Ce sera un numéro métrique sur la route de Meyssignal qui sera situé à l'emplacement actuel des boîtes aux lettres.

Aire de stationnement Malarce

La parcelle B736 a été échangée avec la parcelle B733 pour pouvoir créer une aire de stationnement proche de la mairie.

Plusieurs devis ont été demandés pour dégager la terre et mettre la terrasse au niveau de la route. Un seul devis a été reçu pour le moment de M Froment d'un montant de 2 994 €.

Pour ce qui est de la construction du mur en pierre sèche tout au long du parking, M Vincent BICHET a envoyé un devis de 19 800 € et l'association ELIPS un devis de 13 500 €, le devis du SIVTA est encore à venir

Avec l'association ELIPS, une subvention du PNR est assurée.

SIVTA

Le conseil envisageait de sortir du SIVTA depuis le dernier conseil municipal.

Le syndicat a fait parvenir le montant de la somme à payer en cas de retrait, cela ferait environ 95 000 €. Cette somme paraît inenvisageable.

Lors du dernier comité syndical, le SIVTA a annoncé qu'il serait dissous d'ici 2 ans. La compétence serait reprise par la CdC Beaume-Drobie.

Il est donc inutile de changer quoi que ce soit pour le moment.

SISPEC (Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes)

Le syndicat de l'eau est venu faire une présentation en mairie de Malarce en présence de son Président M Alain FAUCUIT, des vice-Présidents Jean-Marc MICHEL et Alain CAMUS et du directeur Hervé RICHON-DEVES.

Dans le Comité Syndical il y a 2 élus par communes, et 5 élus pour Les Vans.

Le Bureau Syndical comprend 7 membres.

Le syndicat se charge de la facturation de l'eau et assainissement, du recouvrement des factures. Les factures se font 2 fois par an, une estimation en juin et le solde en décembre. Le tarif est de 1.74 € HT par m³ et 100 € HT pour l'abonnement. Il y a pour le moment 4 500 abonnés, 30 à 40 ouvrages et 200 km de canalisations.

Un schéma directeur est en cours, attendu pour mi 2018. Cette étude abondera l'étude de la CdC.

Si la commune veut adhérer au syndicat pour l'eau, l'assainissement ou les deux, il faut :

- faire une demande officielle

- attendre le résultat de la demande avec une délibération des communes adhérentes.

OPAH

L'opération Programmée d'amélioration de l'Habitat doit être activée dès le premier trimestre 2018.

Au préalable, une convention doit être signée avec l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) afin de débloquent des subventions aux particuliers pour la rénovation de leur logement.

Une fois l'OPAH activée, l'instruction des dossier de demande de subvention pour les travaux des particuliers peut débuter.

Il est prévu entre 15 et 30 dossiers par an et 750 € par dossier.

Le budget est de 36 000 € + 40 000 € pour le technicien thermicien + 7000 € pour embaucher une personne pour gérer les dossiers.

Conseil d'école

Les parents ont choisi de continuer les temps périscolaires. Pour la commune de Malarce, le surcoût sera de 900 € pour l'année.

Cuve pour l'Association Le Soulier

Le conseil municipal accepte de verser une subvention pour la cuve de l'Association d'adduction d'eau du Soulier Le nouveau devis n'a pas encore été transmis.